

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE

DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3162
Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 2181 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur Laurent DEMARTHE à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité - Service du Développement Durable, de l'Eau et de l'Energie en qualité de Chef de Service à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté n° 2190 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur Arnaud GONDA à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité en qualité de Directeur à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté portant affectation de Monsieur Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint sur les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;
- Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à DEMARTHE Laurent, chef du service assistance technique et environnement, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences du service Développement Durable, Eau et Energie :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du service assistance technique et environnement, à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 40 000.HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.

- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au service Développement Durable, Eau, Energie dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de DEMARTHE Laurent, la présente délégation sera exercée, dans l'ordre suivant par

1. GONDA Arnaud, Directeur de l'Aménagement du Territoire
2. OGIER Fabrice, Directeur Général Adjoint au Développement Territorial

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Servie de contrôle de la légalité. Ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur de l'Aménagement du Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1^{er} juillet 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Noël BOURGEOIS
2021.07.01 15:38:44 +0200
Ref:20210701_133441_1-4-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Notifié le

Fabrice OGIER

Arnaud GONDA

Laurent DEMARTHE

